



## Patrimoine et Développement du Grand Grenoble

Réflexion de notre commission « Esplanade » qui, depuis plusieurs années, travaille sur le projet de requalification de ce quartier

### Remarques déposées auprès du Commissaire-enquêteur Enquête publique du 26 janvier au 29 février 2012

\* \* \*

Notre Association, depuis 1965, œuvre pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine dans son environnement et la sensibilisation de tous les publics à celui-ci.  
C'est à ce titre qu'elle s'intéresse tout particulièrement au devenir de l'Esplanade et de son quartier.

\* \* \*

### Conditions de l'enquête

ART. L.123-9 du Code de l'environnement :

*"Le commissaire-enquêteur ou le président de la commission d'enquête conduit l'enquête de manière à permettre au public de prendre une connaissance complète du projet et de présenter ses appréciations, ses suggestions et contre-propositions."*

Nous devons à ce titre faire remarquer :

**Sur la forme** – Grouper deux enquêtes (secteur Esplanade et projet de modification n°2 du plan d'urbanisme aux mêmes dates (qui curieusement incluent la période des vacances scolaires), en un même lieu, avec le même commissaire enquêteur et les mêmes permanences, nous apparaît inconcevable et peu sérieux. Le quartier de l'Esplanade nécessitait pour lui seul son enquête particulière. Comment un commissaire-enquêteur peut-il matériellement informer et écouter correctement les intervenants lors de permanences où il doit traiter en même temps deux enquêtes différentes ?

C'est probablement l'ensemble du PLU de Grenoble qui aurait été à revoir compte tenu du nombre important de logements et donc d'habitants concernés par ces deux enquêtes.

**Les conditions matérielles** mises en place pour l'accueil du public sont insuffisantes et ne permettent pas de prendre une connaissance complète des projets. Pendant la moitié de la période d'enquête le public a été reçu dans un bureau de 10 m<sup>2</sup> dans lequel travaillait un employé de mairie. Il s'avérait impossible de déplier les plans ne serait-ce que pour comparer ceux de l'existant et ceux des projets. Seules deux personnes pouvaient se tenir dans la pièce encombrée de deux bureaux et de 138 dossiers sur 2 mètres de haut.

Ces conditions se sont un peu améliorées sur la fin de la période d'enquête.

## Historique

Créée en 1596, par François DE BONNE DES DIGUIERES, futur connétable, l'Esplanade a été entretenue par la Ville de Grenoble pendant deux siècles bien qu'elle fût située sur le territoire de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux.

Le 19 juin 1752, après une adjudication, la ville de Grenoble rachète le terrain de l'Esplanade à la commune de Saint-Martin-le-Vinoux pour

*“l'utilité publique et celle des troupes qui y campent et font de l'exercice.”*

(ADI CC 992 page 244)

(Cette recherche a été effectuée par plusieurs associations auprès des Archives départementales afin de préciser la vocation de l'Esplanade).

L'Esplanade avait donc à l'origine une vocation militaire et devait servir de glacis de protection en cas d'attaque, de terrain d'exercice en temps de paix, de promenade et c'était le Champ de Mars comme il en reste une multitude en France.

L'ensemble de la promenade de l'Esplanade présente un pourtour irrégulier, ayant environ 5 hectares et 61 ares, divisé en plusieurs parties :

**La grande Esplanade** comprend deux parties :

1°) un parallélogramme allongé ayant 346 mètres de longueur sur 97 mètres de largeur, faisant face, au midi, à la Porte de France, ce qui constitue la véritable Esplanade. Cette partie est entourée de lignes d'arbres espacés de six mètres, formant une allée de 13,50 mètres.

2°) Une figure irrégulière gazonnée longue de 346 mètres qui borde l'Isère, qui est plantée de peupliers d'Italie et de platanes.

**La petite Esplanade**, rectangle de 185 mètres de long sur 77 mètres environ de large, joignant l'extrémité nord de l'Esplanade à la route Nationale, est plantée de neuf rangées d'arbres formant des allées régulières en lignes droites.

**La promenade de l'Esplanade** était tout d'abord un simple mail. Elle a été successivement agrandie au moyen de terrains conquis sur le lit de l'Isère. L'allée d'arbres qui borde les maisons et jardins, dans la partie côté est, et les cinq premières rangées d'arbres de la petite esplanade, semblent remonter, vu leur grosseur, à une centaine d'années. L'allée d'arbres du côté ouest de la première partie de la grande esplanade, comme aussi les peupliers, n'ont été plantés que vers 1833. Quant aux quatre dernières lignes d'arbres de la petite esplanade, elles ont été plantées de 1846 à 1852.

Au centre de cette grande esplanade, un grand espace libre (319 m de long sur 70 m de large) servait toute l'année aux exercices militaires de la garnison. De nombreux bancs destinés aux promeneurs étaient répartis sur différents points de la promenade.

*L'Esplanade avec la Porte de France, les fortifications et la Bastille, les bords de l'Isère et leur écrin de montagnes constituent le patrimoine architectural, urbain et paysager remarquable de la Ville de Grenoble.*

## **Conclusion**

L'Esplanade est un **espace public** qui ne peut être aliéné en **espace privé** par la Ville de Grenoble, pour réaliser l'opération immobilière, objet de l'enquête publique portant sur la révision du PLU de ce quartier, même si l'opération doit rapporter des taxes foncières importantes aux ressources communales.

Depuis des décennies cet espace accueille d'importantes manifestations populaires telles que les cirques ou la traditionnelle Foire annuelle (appelée « Vogue » il n'y a pas si longtemps). Cet espace vivant, cher aux Grenoblois, est un patrimoine à conserver absolument.

Vous trouverez ci-joint notre plaquette intitulée :

*« Une entrée de Grenoble verdoyante, un site chargé d'histoire : l'Esplanade, le Jardin des Dauphins, la Porte de France ».*

Elle montre que cette entrée doit être préservée et non livrée à un bétonnage sauvage.

## **Remarques au projet proposé dans l'enquête publique de la Ville de Grenoble**

1. **L'espace public** (voir ci-dessus son statut dans l'article concernant son achat par la Ville de Grenoble le 19 juin 1752 - ADI CC 992 - page 44), nécessaire aux animations (cirques, foire annuelle, concours, jeux ...), vocation première de cet espace, que constitue l'Esplanade, fait cruellement défaut.
2. Ce projet pose des **problèmes importants de circulation**. Le plan n'a pas été étudié avec précision et ce qui est proposé est irréaliste même en tenant compte de la réalisation d'une desserte par un pont au nord de l'Esplanade.
3. On y constate une **négation de la qualité de vie** : manque d'espaces entre les immeubles, d'échappées sur l'environnement montagneux, la **densité du plan masse est trop forte**.
4. **Tour**  
Gabarit incongru qui n'a pas sa place si près des montagnes.  
Elle pourrait marquer une entrée de ville mais n'a pas de raison d'être à cet endroit puisque l'on est déjà dans un quartier urbain à proximité d'une colline habitée.  
Elle se trouve également placée dans le périmètre de protection de deux bâtiments classés : la Casamaures et la Porte de France.  
**S'il fallait vraiment un élément de prestige**, il aurait plus sa place à l'extrémité de la presqu'île, à l'entrée de l'agglomération.
5. Les **équipements publics** sont sous-estimés.

# **La contre-proposition de requalification de l'Esplanade de Patrimoine et Développement du Grand Grenoble constitue une solution alternative au projet présenté à l'enquête publique.**

Les professionnels de notre association, en février 2010, très conscients de la nécessité de mettre en valeur cet espace et de l'intégrer dans un projet urbain ont étudié une autre solution qui conserve à l'Esplanade sa **fonction d'espace public**.

Ce projet a été remis aux instances municipales et à Christian de Portzamparc, architecte de l'opération et déposé auprès du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique de révision de la ZPPAUP.

Nous vous le remettons ci-joint et en voici les grandes lignes :

Il s'agit de créer dans ce secteur un véritable quartier parcouru par la ligne du tramway E et d'aménager un espace de vie accueillant.

## **L'Esplanade proprement dite**

Cet espace appartient à tous les Grenoblois, il nous paraît indispensable de le conserver tout en lui donnant une meilleure utilisation :

- Créer un parking souterrain sur un tiers de sa surface
- Aménager l'espace au-dessus de ce parking
- Maintenir une zone réservée aux animations diverses (cirques, boules...)
- Côté nord, créer une Halle des sports qui bénéficierait de la proximité du parc dont il sera question plus loin.

## **Urbanisation**

### **1 – Petite esplanade :**

- a) Créer des logements en réservant une certaine transparence entre les bâtiments de hauteurs diversifiées et en limitant celles des plus élevés à 30 mètres.
- b) Créer une zone socio-culturelle : crèche, école, centre social, salle polyvalente.

### **2 - Entre la route de Lyon et le boulevard de l'Esplanade :**

- a) Urbaniser tout le secteur en utilisant les « friches » actuelles (ancien garage Peugeot, ateliers municipaux...) et en respectant le bâti existant selon son état.
- b) Créer une zone commerciale à l'emplacement actuel de l'Intermarché intégrant les commerces existants.

**3 - Envisager la conquête du coteau** dans la continuité de Saint-Martin-le-Vinoux sur les terrains Vicat, en respectant les aspects patrimoniaux industriels.

## Déplacements

Nous rappelons nos propositions :

### 1 – La ligne de tram E :

Longerait l'Esplanade (pourrait suivre le boulevard de l'esplanade le long de la ligne d'arbres côté opposé aux habitations) et rejoindrait la route de Lyon légèrement à l'ouest de la station-service actuelle.

Les stations pourraient se situer à proximité de chacun des centres de vie indiqués plus haut (zone commerciale et zone socio-culturelle), la station côté nord desservant ainsi également Saint-Martin-le-Vinoux.

### 2 - L' A48

Déclassée et convertie en voie urbaine à double sens suivrait son parcours actuel en **tranchée couverte** depuis l'entrée de la petite esplanade jusqu'à proximité de la Porte de France.

### 3 – La route de Lyon resterait à double sens.

4 - Un pont franchissant l'Isère à l'aplomb de la rue Durand-Savoyat (rive gauche) permettrait une desserte directe de la Presqu'île scientifique.

5- Deux passerelles piétonnes à l'aplomb des rues du Villard-de-Lans et rue de l'Isère désenclaveraient les deux quartiers rive droite et rive gauche.

## Parc

Entre l'Esplanade et l'Isère chevauchant la voie urbaine en tranchée couverte (ex A48), un parc pourrait être aménagé qui rejoindrait la berge de l'Isère, la piste cyclable étant conservée.

## Conclusion

- . Il maintient une aire de stationnement plus réduite que l'actuelle.
- . Il rend le quartier attractif par l'espace « Esplanade » et la possibilité offerte pour l'organisation de manifestations à proximité du Centre-ville (foire annuelle des Rameaux, cirques ...).
- . La Halle des Sports ouverte aux associations et habitants des quartiers nord-ouest de la ville (centre-ville, centre gares, les deux rives de l'Isère, Arago-Jean Macé) au cœur d'un parc vivant.

L'Association Patrimoine et Développement du Grand Grenoble demande au Commissaire de bien vouloir prendre en compte ses remarques et **de donner un avis défavorable à l'ensemble du projet présenté par la Ville.**

Grenoble le 22 février 2012

Franck Courtois  
Président

Jean Cognet, Jacques de Guillebon, Maurice Fournier  
Administrateurs de l'association, membres spécialistes de la commission Esplanade